



Don d'un bien immobilier au conjoint

Par **Belou2b**, le **19/02/2008 à 16:13**

Bonjour,
Nous vivons en union libre depuis 1999 et nous pensons nous marier ...
Je suis propriétaire de ma maison et pour le moment mes 2 enfants en sont les héritiers.
Je souhaiterais "donner" une partie de l'immeuble à mon compagnon (mariés ou pas) : quelles conditions s'appliquent à cette opération ?
Cette dernière peut-elle se faire sans frais pour celui qui reçoit ? si non quels sont les "tarifs" appliqués et sur quelles bases ?
La maison est construite sur un terrain de 940 m², peut-elle malgré cette petite superficie être cédée en 2 parties (1/3 et 2/3, en effet, je cèderais environ 1/3 de l'immeuble).
Si vous avez d'autres informations à me communiquer, elles seront les bienvenues.
J'ai bien noté que vos réponses ne dispensent pas de la consultation d'un expert, ce qui, à l'heure actuelle, m'est impossible ...
Merci d'avance,
Meilleures salutations,
Belou2b